



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil  
Municipal de la Commune de TRETEAU  
Délibération 2025058  
PLUI Avis des Conseils Municipaux sur le projet  
arrêté**

**Séance du 26 Novembre 2025**

Le 26 Novembre 2025, dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

**Présents** : M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

**Absents** : M. DEVILLARD Claude.

**Excusés** : Néant

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : M. VIGNE Olivier.

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de présents** : 9

**Nombre de votants** : 9

**Date de la convocation** : 18 Novembre : 2025

**Date d'affichage de la convocation** : 18 Novembre 2025

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;

**Vu** Code de l'urbanisme ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 15 avril 2021, relative au lancement de la procédure d'élaboration du PLUI et des modalités de concertations ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 13 avril 2023, relative à la modification du comité de pilotage,

**Vu** la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 juin 2023, relative à la présentation du PADD,

**Vu** la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 mai 2025 relative à la modification du PADD,

**Vu** la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire n° 2025.09.29/106 en date du 29 septembre 2025 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, le Code de l'urbanisme prévoit au titre des articles L. 153-15 et R.1 53-5 que le projet de PLUI arrêté est soumis, pour avis, aux conseillers



municipaux. Cet avis doit être réputé dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'avis du conseil municipal doit ainsi porter sur le projet du PLUI Entr'Allier Besbre et Loire, tel qu'arrêté en conseil communautaire du 29 septembre 2025 et qui comporte les pièces suivantes :

- un rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le programme d'Orientations et d'Actions (POA),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le règlement graphique et règlement écrit,
- les annexes.

Sur la base du dossier de PLUI arrêté, il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUI arrêté par l'EPCI Entr'Allier.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 13 Octobre afin de pouvoir prendre connaissance de l'avancement du dossier suite aux informations reçues par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire. Il en ressort plusieurs modifications importantes à demander au PLUI proposé, cf pièce jointe en annexe.

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait précisé que Monsieur LITAUDON, Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, souhaitait avoir un rendez-vous avec lui afin de discuter du PLUI fin Octobre. Le Conseil Municipal avait donc souhaité attendre le compte-rendu du rendez-vous avant de délibérer au sujet du PLUI.

Lors de cette rencontre, M LITAUDON a précisé que M le Préfet de l'Allier appuiera les demandes des communes concernant les changements demandés pour le PLUI auprès des services compétents. De plus, il va essayer de faire accélérer le traitement des dossiers de permis de construire en attente de réponse depuis plusieurs mois à cause du vote du PLUI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émet un avis Favorable.

**Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 1**

**Pour extrait conforme  
Le Maire  
Arnaud DÉLIGEARD**



**ANNEXE 1 DE LA DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PLUI du 26/11/2025**  
**PARCELLES A MODIFIER ( ZONE (N) A METTRE EN AGRICOLE (A) )**

SECTION	NUMERO	SITUATION	HA	A	CA	PROPRIETAIRE
A	48	La Guette		83	00	BRENON BRUNO
A	52	Le Bois de la Dame	6	24	90	GROBOST XAVIER
A	265	Le Parc		5	90	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	266	Le Parc		65	80	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	267	Le Parc	1	41	30	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	268	Le Parc	10	32	10	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	270	Route de la Goutte l'Oiseau		18	54	HUCET DANIEL
A	271	Route de la Goutte l'Oiseau		18	26	HUCET DANIEL
A	272	Route de la Goutte l'Oiseau		71	23	HUCET DANIEL
A	275	Route de la Goutte l'Oiseau		61	20	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	276	4 Route de la Goutte l'Oiseau		14	90	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	277	Route de la Goutte l'Oiseau		39	80	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	334	Le Parc		16	25	de MAIGRET MARIE-CHRISTINE
A	465	La Guette			91	DELLION ALEXANDRE
A	466	La Guette	1	33	89	BRENON BRUNO
B	34	La Garde	2	57	16	DE MONTLAUR XAVIER
B	35	La Garde		73	26	DE MONTLAUR XAVIER
B	36	La Garde		40	62	DE MONTLAUR XAVIER
B	37	La Garde	1	7	34	DE MONTLAUR XAVIER
B	38	La Garde	4	70	70	DE MONTLAUR XAVIER
B	39	La Garde	13	71	40	DE MONTLAUR XAVIER
C	79	Le Vieux Chambord	2	8	80	SCI DU VIEUX CHAMBORD
C	83	Le Vieux Chambord	1	77	80	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	84	Le Vieux Chambord		15	36	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	85	Le Vieux Chambord		23	50	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	86	Le Vieux Chambord		28	0	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	87	Le Vieux Chambord		13	80	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	88	Le Vieux Chambord		12	73	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	90	Le Vieux Chambord		19	20	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	93	Le Vieux Chambord	7	43	50	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	101	Le Vieux Chambord	5	16	90	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	102	Le Vieux Chambord	9	74	0	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	103	Le Vieux Chambord	4	66	50	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 003-210302899-20251126-2025058-DE



PARCELLES A MODIFIER ( ZONE (N) A METTRE EN AGRICOLE (A))

SECTION	NUMERO	SITUATION	HA	A	CA	PROPRIETAIRE
C	104	Le Vieux Chambord	6	76	60	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	105	Le Vieux Chambord	2	50	10	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	106	Le Vieux Chambord	10	88	20	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	118	Les Nantillers	4	57	30	DEVAULX DE CHAMBORD YVES
C	250	Le Vieux Chambord	2	56	20	SCI DU VIEUX CHAMBORD
C	251	Le Vieux Chambord		12	56	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
C	253	Le Vieux Chambord	5	46	55	DEVAULX DE CHAMBORD GHISLAIN
D	1	La Prairie		85	80	SCI LES PEUPLIERS
D	3	La Prairie		66	79	SCI LES PEUPLIERS
D	402	La Prairie			13	SCI LES PEUPLIERS
D	403	La Prairie		38	68	SCI LES PEUPLIERS
E	89	La Prairie	4	17	50	SCI LES PEUPLIERS
E	90	La Prairie		20	42	SCI LES PEUPLIERS
E	91	La Prairie	1	27	90	SCI LES PEUPLIERS
E	92	La Prairie	1	84	30	SCI LES PEUPLIERS
E	95	La Prairie	1	58	50	SCI LES PEUPLIERS
E	200	La Prairie	12	62	49	SCI LES PEUPLIERS
F	6	Grand Pièce	3	99	80	OULIER NICOLAS
F	9	Grand Pièce		48	0	BRENON BRUNO
A	322	990 Route de Saint-Voir		3	75	QUESNOT Michèle
A	324	990 Route de Saint-Voir		22	90	QUESNOT Michèle
A	110	1064 Route de Saint-Voir		10	26	DJADRA Hugnette
A	111	1096 Route de Saint-Voir		10	44	MATHEY ERIC
A	114	1114 Route de Saint-Voir		9	25	FORTIN THIERRY
A	115	1154 Route de Saint-Voir		6	3	ZITOUNI ESTELLE
A	119	1226 Route de Saint-Voir		7	60	GATEPIN PIERRE ALEXIS
F	604	735 Route de Saint-Voir		17	19	MARTIN SERGE
F	591	Route de Saint-Voir		6	65	CHATARD PHILIPPE
F	592	Route de Saint-Voir		4	18	CHATARD PHILIPPE
F	593 partie	Route de Saint-Voir		6	0	DALLIERE SYLVAIN
F	534	Route de Saint-Voir		5	71	DARRAS DAVID
F	536	Route de Saint-Voir		4	27	DARRAS DAVID
F	160 partie	Route de Saint-Voir		18	43	CHARGROS GERARD
F	776	Route de Saint-Voir		7	47	DURANTHON PATRICE
F	777	Route de Saint-Voir		6	14	DURANTHON PATRICE

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 003-210302899-20251126-2025058-DE

PARCELLES A MODIFIER EN PARCELLES URBANISES "U" (UB)

SECTION	NUMERO	SITUATION	HA	A	CA	PROPRIETAIRE
A	94	760 Route de Sain-Voir		10	20	JOLINON CLAUDE
A	445	830 Route de saint-Voir		6	98	MERCIER ALAIN
A	96	830 Route de saint-Voir		7	30	MERCIER ALAIN
A	364	850 Route de Saint-Voir			70	MORICE VALERIE
A	365	850 Route de Saint-Voir		4	30	MORICE VALERIE
A	454	880 Route de Saint-Voir		12	95	JOLINON CLAUDE
A	105	960 Route de Saint-Voir		8	10	DEVAUX SEBASTIEN
A	312	960 Route de Saint-Voir		1	35	DEVAUX SEBASTIEN
A	323	970 Route de Saint-Voir		8	75	BERTRAN Didier
A	325	970 Route de Saint-Voir			60	BERTRAN Didier
A	327	970 Route de Saint-Voir		8	91	BERTRAN Didier

PARCELLES A MODIFIER en divers ZONES

D	435	200 Route de Boucé		9	34	GAILLIARD RENÉ (en UX-urbain à vocation économique) mettre U (habitation)
D	440	351 Rue du Vieux Moulin		48	15	SCA COOPACA (Noté en UX) à mettre en U (habitation)
F	633	Rue du Stade		55	69	COMMUNE mettre en U
B	119	Rue du Stade		6	25	COMMUNE mettre en NI (Terrain de Pétanque)
F	229	Rue des Rosiers		1	54	COMMUNE mettre en 1Aub (Projet lotissement)
B	491	Rue des Écoles		1	28	A mettre en Agricole en échange avec F 229

PARCELLES A MODIFIER en NI (accueil de loisirs et de tourisme)

B	417	Rue du Stade		89	22	à mettre en Zone NI (stade municipal)
D	117	1753 Route de Boucé		40	70	A mettre en zone NI (Camping)
D	118	1753 Route de Boucé		12	95	A mettre en zone NI (Camping)
D	225	1753 Route de Boucé		28	80	A mettre en zone NI (Camping)
D	409	1753 Route de Boucé		2	64	A mettre en zone NI (Camping)
D	411	1753 Route de Boucé		8	16	A mettre en zone NI (Camping)
D	412	1753 Route de Boucé		78	90	A mettre en zone NI (Camping)
D	414	1753 Route de Boucé		66	41	A mettre en zone NI (Camping)
F	232	Rue des Rosiers		88	62	COMMUNE à mettre en zone NI
F	231	Rue des Rosiers		87	80	COMMUNE à mettre en zone NI
F	565	Le Vieux Moulin		21	13	COMMUNE à mettre en zone NI (Aire de Campingcars)
F	566	Le Vieux Moulin		9	6	COMMUNE à mettre en zone NI (Aire de campingcars)

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 003-210302899-20251126-2025058-DE

PARCELLES AVEC ÉTANG

SECTION	NUMERO	SITUATION	HA	A	CA	PROPRIETAIRE
A	38	La Guette		50	94	BRENON BRUNO - Étang
A	44	La Guette	5	11	10	BRENON BRUNO - 4A 38CA - Étang
A	52	Bois de la Dame	6	24	90	GROBOST XAVIER- 1HA 32A 50CA - Étang
A	373	Bois de la Dame	6	14	6	GROBOST XAVIER- 2HA 67A 81CA - Étang
A	469	La Guette	4	90	0	BRENON BRUNO - 7A 27CA - Étang
A	62	Bois de la Dame	2	17	50	DE MAGNITOT RAOUL - Étang
B	32	Bois de Jaligny		72	0	INDIVISION DE MONTLAUR XAVIER
B	44	La Garde	5	75	40	DE VILLARDY DE MONTLAUR XAVIER - 50A 31CA - Étang
B	46	La garde	5	7	40	DE VILLARDY DE MONTLAUR XAVIER - 56A 25CA - Étang
B	402	Rue des Rosiers	7	24	85	COMMUNE à mettre en NI dont 4ha21a81ca en Étang
C	96	Le Vieux Chambord		75	80	BERTHEAU MARIE ASTRID - Étang
D	134	Château de vesset		9	0	SCI DEUX - Étang
D	140	Château de vesset		2	17	SCI DEUX - Étang
F	10	Grande Pièce		47	70	BRENON BRUNO - Étang
F	130	Le Plot		62	0	DELAHAYE IRENE - Étang
F	269	Les Pessonnets		25	50	INDIVISION DUBOST - Étang
F	275	Les Pessonnets		6	90	INDIVISION DUBOST - Étang
F	736	La Babillarde	4	23	44	ASTRUC PATRICK - 1HA 36CA 30CA - Étang

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 003-210302899-20251126-2025058-DE

510